

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département L'an deux mil seize,
L'Allier le seize mars à 20 heures 00
TRONGET le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de M. Alain DETERNES.

Convocation
du 10/03/2016 **Etaient présents** : Mrs Patrick AMATHIEU Laurent
BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain
DETERNES, Jean-Bernard CONTOUX, Jean-Marc DUMONT,
Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Franck VALETTE,
Sylvain RIBIER, Mmes Elena BARANSKI, Michèle
CARLIER, Audrey TORRES

Membres en
exercice :15 Excusée : Mme Annie WEGRZYN.
présents :14 Pouvoir : Mme Annie WEGRZYN a donné pouvoir à
M. Bernard CONTOUX.
Formant la majorité des membres en exercice.
M. Laurent BRUN a été élu secrétaire.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE TRONGET EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE N°08/2016

Vote Pour: 15 Vote Contre:0 Abstention :0

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Jean-Christophe BIGOT, Trésorier, à la fin de la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du comptable, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE TRONGET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 N°09/2016

Vote Pour: 14 Vote Contre:0 Abstention :0

M. DETERNES Alain s'étant retiré, le conseil municipal présidé par M. CONTOUX Jean-Bernard vote le compte administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

En exploitation, les dépenses s'élèvent à 815 236.23 € et les recettes à 1 104 033.47 € donnant un excédent d'exploitation cumulé de 288 797.24 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 145 095.97 € et les recettes à 205 043.73 €, soit un excédent de 59 947.76 €.

Les restes à réaliser se montent à 211 164.00 € en dépenses et à 0.00 € en recettes, soit un solde de reste à réaliser déficitaire de 211 164.00 €.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE TRONGET
AFFECTATION DU RESULTAT 2015
N°10/2016

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 002 (en report de fonctionnement) 137 581.00 € en recettes, au compte 001 (résultat d'investissement reporté) 59 947.76 € en recettes et au compte 1068 : 151 216.24 € en recettes d'investissement

BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCE
EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU COMPTABLE
N°11/2016

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Jean-Christophe BIGOT, Trésorier, à la fin de la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **vote le compte de gestion 2015 du comptable**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
N°12/2016

Vote Pour: 14

Vote Contre:0

Abstention :0

M. DETERNES Alain s'étant retiré, le conseil municipal présidé par M. CONTOUX Jean-Bernard vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

En exploitation, les dépenses s'élèvent à 350.85 € et les recettes à 18 573.60 € donnant un excédent d'exploitation cumulé de 18 222.75 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 9 036.85 € et les recettes à 5 866.48 €, soit un déficit de 3 170.37 €.

BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCE
AFFECTATION DU RESULTAT 2015
N°13/2015

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Il est proposé d'affecter au compte 002 (en report de fonctionnement) 15 052.38 € en recettes, au compte 001 (résultat d'investissement reporté) 3 170.37 € en dépenses et au compte 1068 : 3 170.37 € en recettes d'investissement.

**REGLEMENT DE LA PECHE
AUX ETANGS COMMUNAUX
N°14/2016**

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commission communale de la pêche a souhaité revoir le règlement de la pêche afin d'organiser au mieux ce service de loisirs et le soumet à l'assemblée pour approbation.

Le conseil municipal accepte cette proposition et approuve le règlement pour une application dès l'ouverture.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE INTERIEUR
TRAVAUX DE CONSTRUCTION SALLE ASSOCIATIVE
ANNEE 2016
N°15/2016**

MODIFICATION DE LA DELIB. 23/2015

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 septembre 2015 N°23/2015 sollicitant une aide financière auprès du ministère intérieur. Il explique que depuis que les dépenses ont été réétudiées et qu'il est nécessaire d'établir un nouveau plan de financement et de modifier la précédente délibération N°23/2015 du 03/09/2015.

Le Maire rappelle le contexte de ce projet. Des travaux sont nécessaires sur le bâtiment existant situé Passage de la Mairie, pour son usage et sa pérennité et pour répondre à une forte activité associative. Il existe une forte demande de mise à disposition de locaux que la commune n'arrive pas à satisfaire aujourd'hui. Les locaux sont mis à disposition des associations pour des rencontres des membres des associations et réunions occasionnelles et du rangement.

Afin de financer ce projet, le conseil municipal décide de présenter un nouveau plan de financement des travaux pour la construction d'une salle associative, s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours, et sollicite une subvention auprès du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2016 d'un montant de 2 500.00 euros, **sur un montant total de travaux estimés à 207 905,60 euros HT.** et approuve le plan de financement joint.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SALLE ASSOCIATIVE

DEPENSES en euros			RECETTES en euros			
Nature	HT	TTC	Partenaires	Montant	Décision	Pourcentage de financement
architecte	2 000,00	2 400,00	Fédération Française de Football	40 000,00	validé	19,53%
fondations maconnerie	18 000,00	21 600,00				
démontage préfabriqué	26 905,60	32 286,72				
raccordement réseaux électrique	3 000,00	3 600,00				
étanchéité entre les 2 bâtiments	3 000,00	3 600,00	reserve parlementaire	2 500,00	validé	1,22%
elements modulaires	142 190,40	170 628,48	DETR	53 515,00	validé	26,13%
surcoût architectural	12 809,60	15 371,52	DETR surcoût architectural	6 404,80	validé	3,13 % (50% SUBV sur SURCOUT)
S/TOTAL	155 000,00	186 000,00	CD03	62 371,68	en attente	30 % de la dépense subventionnable
TOTAL	207 905,60	249 486,72	TOTAL	164 791,48		80 % de la dépense totale
AUTOFINANCEMENT	43 114,12	84 695,24				

CREANCES ETEINTES N°16/2016

Vote Pour: 15

Vote Contre:0

Abstention :0

M. le Maire fait part du courrier, en date du 18 novembre 2015, de Monsieur Le Trésorier présentant la décision du tribunal d'instance de Bourges du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un tiers.

Cette décision entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de ces redevables. Il est demandé d'annuler les titres de recettes d'un montant de 80.00 euros. (cantine 2012).

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires l'effacement des dettes non professionnelles entraîne une annulation de titre en perte comptabilisée à l'article "6542 Créances éteintes" à l'appui de la décision du conseil municipal.

OUI l'exposé qui précède, le conseil municipal décide d'éteindre cette créance.

QUESTIONS DIVERES

- Etude sur consommations d'énergie des bâtiments à mettre en place
- Projet boulangerie : rendez-vous avec le conseil départemental 03
- Assainissement pour eaux pluviales : étude d'ensemble du réseau à faire : eaux pluviales gérées par la commune et station d'épuration à voir fonctionnement plus aux normes par SIVOM Eau et Assainissement de Souvigny.
- Voir pour donner la compétence des eaux pluviales au SIVOM.
- Commission Départementale de Coopération intercommunale : décision le 31 mars 2016
- Travaux en cours

Le Maire,
Alain DETERNES